

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 04 juillet 2016 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Jules Bernier, François Théberge, Michel Roberge, Michel Gagnon et Berthold Allard. Était absent monsieur le conseiller Martin Hudon.

Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire trésorier et Régis Martin, secrétaire-trésorier temporaire étaient aussi présent.

16.07.98 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

16.07.99 PROCÈS-VERBAL

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 06 juin 2016;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture des procès-verbaux du 06 juin 2016.

16.07.100 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 06 juin 2016 soit adopté sans amendement.

16.07.101 COMPTES

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 6, juin 2016, au montant total de 133,434.91 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 23,228.01 \$, une liste des salaires payés au montant de 18,574.39 \$, une liste des comptes à payer au montant de 91,632.51 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 3,723.87 \$.

** CORRESPONDANCE

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujet suivants font l'objet d'une résolution :

16.07.102 À L'EAU PÉRIBONKA

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

De faire l'achat de 7 cartes pour le souper fesse de bœuf du vendredi 29 juillet 2016 au coût de 25 \$ par personne.

16.07.103 COLLOQUE DE ZONE – A.D.M.Q.

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 15 septembre 2016 à St-Nazaire au coût de 60 \$ pour les frais d'inscription.

** FIN DE LA CORRESPONDANCE

16.07.104 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –
SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN
ZONE H-33

CONSIDÉRANT que l'article 11.6.7 du règlement de zonage est trop restrictif étant donné que les terrains de la zone H33 sont plus grand que la moyenne pour le type d'habitation qui y est autorisé;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande de modifier le règlement de zonage pour remplacer le texte de l'article 11.6.7 par le texte de l'article 12.4.3;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

D'approuver la recommandation du CCU numéro MR-16-01 pour modifier l'article 11.6.7 du règlement de zonage et d'entreprendre les démarches pour que le règlement de zonage soit modifié.

** AVIS DE MOTION – Modification au règlement de zonage

Monsieur le conseiller Michel Roberge donne AVIS DE MOTION qu'un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement de zonage pour remplacer le texte de l'article 11.6.7 par le texte de l'article 12.4.3 qui permettrait une superficie maximum des bâtiments accessoires de 25% du terrain ou 100% du bâtiment principal;

16.07.105 DÉROGATION MINEURE POUR
L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON MOBILE AU
470, RUE DU PARC

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'approuver la recommandation du CCU numéro DM-16-02 et d'autoriser une dérogation au règlement de zonage afin d'autoriser un agrandissement de 12 pieds par 24 pieds pour la maison mobile située au 470, rue du Parc.

16.07.106 ENTENTE INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET SCHÉMA
DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'ajouter une directive pour l'inspecteur en bâtiment à l'effet de transmettre au service de protection incendie toute demande de permis de construction pour les bâtiments classés à risques moyens, élevés et très élevés selon le schéma de couverture de risques incendies et d'attendre les recommandations du service avant d'émettre le permis.

16.07.107 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LES
CHÈQUES ET DOCUMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

Que les personnes autorisées à signer les chèques et les documents de la municipalité sont : monsieur Yvan Pilote, maire ou monsieur Jules Bernier, maire suppléant et monsieur Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier.

Pour la période des vacances du secrétaire-trésorier, madame Pauline Tremblay, secrétaire administrative, est autorisée à signer les chèques en remplacement de celui-ci.

16.07.108 CHANGEMENT DE DATE POUR LA RÉUNION
ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

De reporter la réunion ordinaire prévue pour le 08 août au lundi 15 août 2016 en raison des vacances du directeur général et secrétaire-trésorier.

16.07.108 DEMANDE À LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
POUR DU DÉBOISEMENT – CHEMIN DESMEULES

CONSIDÉRANT que le boisée longeant le chemin Desmeules dans le secteur des chalets au Lac Proulx occasionne de l'ombrage sur la surface du chemin public ce qui retarde l'assèchement du chemin au printemps;

CONSIDÉRANT qu'après le déboisement la municipalité pourrait améliorer le creusage du fossé en ayant de l'espace pour y déposer les déblais;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de terres publiques sous gestion de la MRC de Maria-Chapdelaine;

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De demander à la MRC de Maria-Chapdelaine d'effectuer du déboisement afin de dégager une bande de terrain suffisante pour éliminer l'ombrage fait par les arbres et permettre au soleil d'assécher la chaussée du chemin Desmeules dans le secteur des chalets au lac Proulx.

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 20h55, monsieur Michel Roberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier